



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

2041 780 2.4.0
Berne, le 29 novembre 1989

*Direction de la coopération au
développement et de l'aide humanitaire*

Le directeur

NOTE AU CHEF DE DÉPARTEMENT

Objet : Inscription de la Pologne et de la Hongrie sur la
liste des pays en développement du Comité d'aide au
développement de l'OCDE

Lors de la dernière réunion du CAD, l'Italie, appuyée par le Japon et le Danemark, a demandé que la Pologne et la Hongrie soient inscrites sur la liste des pays en développement du CAD, expliquant notamment que pour des raisons législatives, il lui était sinon impossible de débloquer des crédits pour l'aide extérieure.

La Pologne a spontanément demandé son inscription sur cette liste; la Hongrie n'a encore entrepris aucune démarche auprès du Secrétariat, mais elle a laissé entendre qu'elle envisageait de le faire.

La Suisse a pris position contre cette inscription en se basant sur les raisons suivantes:

- crainte d'une diversion de l'aide destinée initialement aux pays en développement du "sud"
- volonté de ne pas donner de fausses impression aux pays en développement, les laissant croire que nous réorientons nos priorités
- nécessité de reconnaître la particularité du cas des pays de l'est.

Dans un premier temps, l'Autriche et les Pays-Bas ont adopté la même position que la Suisse, rejoints depuis par la France.

L'attitude des grands donateurs tels que les Etats-Unis, l'Allemagne ou le Royaume Uni sera déterminante; à première vue ils ne semblent pas opposés à l'initiative de l'Italie, sans pour autant être tenus par des contraintes législatives, mais ils ne souhaitent pas être entraînés dans une décision rapide. Avec la majorité des pays qui ne sont pas encore exprimés, ils veulent que le temps soit pris d'analyser toutes les implications d'une telle décision.

- 2 -

Le secrétariat du CAD a présenté une note rappelant l'objectif purement statistique de la liste des pays en développement, aux fins d'une comparaison de l'APD des membres du CAD. Pour tenir compte du souci de plusieurs pays d'éviter une diversion de l'aide, le secrétariat a élaboré deux propositions, qui vont dans le sens d'une comptabilisation distincte de l'aide fournie aux pays d'Europe de l'est, soit en créant une nouvelle catégorie ("pays en développement d'Europe de l'est en transition économique vers les économies de marché"), soit en tenant une comptabilité séparée pour information, sans inscrire ces pays sur la liste du CAD.

Cette question sera évoquée informellement lors de la réunion à haut niveau des 4 et 5 décembre, et figure l'ordre du jour d'une réunion du CAD les 11 et 12 décembre.

Je me propose d'adopter la position suivante:

- insister sur la nécessité que la croissance de l'APD aux pays en développement traditionnels soit maintenue, et que tout effort en faveur des pays d'Europe de l'est soit additionnel
- éviter que les pays en développement puissent avoir le sentiment qu'ils deviennent moins prioritaires.
- si l'inscription sur la liste du CAD peut faciliter réellement l'octroi de fonds additionnels aux pays d'Europe de l'est, l'accepter à condition de comptabiliser ces fonds de manière distincte (cf première proposition du secrétariat du CAD, ou système adopté avec la France (avec ou sans DOM-TOM), afin que chacun puisse suivre la progression de l'APD aux pays en développement traditionnellement bénéficiaires.


Fritz R. Staehelin

Copies: JAC, SIN, RVE
Girard
OCDE, Paris